CHARTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE L'ASI7

La sérénité et la sécurité des transports scolaires sont l'affaire de tous!

RESPONSABILITES

- Sur le trajet du domicile à l'arrêt de bus, le comportement des élèves relève de la responsabilité des parents. Les élèves doivent respecter les règles de la Loi sur la Circulation routière et le Règlement Communal.
- Sur le trajet en bus, la sécurité des passagers relève de la responsabilité du transporteur alors que le comportement des élèves relève de celle des parents.
- Sur le trajet de l'arrêt à l'école, la sécurité relève de la responsabilité des communes hôtes alors que le comportement reste de la responsabilité des parents.

DEVOIRS

- Les élèves doivent arriver à l'arrêt de bus 5 minutes avant l'heure indiquée sur leur abonnement.
- Les élèves ont l'obligation d'attacher leur ceinture de sécurité dès leur arrivée dans le bus et ne se détachent qu'à destination, à l'arrêt du véhicule.
- Les élèves se comportent de façon calme, respectueuse et courtoise à l'égard du chauffeur et des autres passagers. Ils s'abstiennent de tout acte inconvenant ou pouvant entraîner un risque pour les passagers du véhicule.
- Les élèves s'engagent à respecter les consignes de bonne conduite lors de l'utilisation des transports scolaires ou publics attribués.
- La contremarque sera présentée sur demande du chauffeur.
- L'utilisation de la contremarque et des transports implique une adhésion de fait aux règles énoncées par l'ASI7.
- ► En cas de **non-respect de ces règles**, le chauffeur est habilité à transmettre l'identité de l'élève à l'ASI7. Cette dernière statuera et notifiera aux parents les éventuelles sanctions prises.
- L'élève se conforme immédiatement aux instructions du chauffeur et du personnel. A défaut, ceux-ci dénoncent l'élève concerné au comité de Direction de l'ASI7.

REGLES DE BONNE CONDUITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Autour de l'arrêt de bus

- ▶ Respecter les consignes des surveillants/surveillantes
- ▶ Attendre le bus calmement et prudemment, l'arrêt n'est pas une aire de jeu
- Les véhicules des parents ne doivent jamais gêner les bus aux arrêts

A l'arrivée du bus

- ▶ Attendre que les camarades soient descendus avant de monter dans le bus
- Monter dans le bus calmement, aider les plus petits et s'attacher
- Monter uniquement dans le bus attribué

Dans le bus

- Rester assis tranquillement et attaché pendant toute la durée du trajet
- ▶ Laisser les sorties accessibles et ne pas retenir ses camarades aux arrêts
- ▶ Ne pas boire, ni manger dans le bus

SANCTIONS

Selon la faute commise, les contrevenants et leur représentant légal pourront être convoqués par l'ASI7. L'ASI7 se réserve le droit d'appliquer des sanctions selon les cas. Les sanctions prévues à cet effet sont :

- Avertissement
- Convocation
- Exclusion temporaire des transports scolaires
- ▶ En cas de dégâts intentionnels causés par un élève, une plainte pénale peut être déposée par le transporteur

Le respect est une affaire de tous : les élèves respectent les chauffeurs et le personnel et ceux-ci respectent les élèves!